

Présence Postale :

Un contrat... sur la tête des bureaux !

Signé le 5 février entre l'Etat, l'AMF (Association des Maires de France) et La Poste, le nouveau contrat de présence postale territoriale 2020-2022 est du même tonneau néo-libéral que le précédent ■ La direction de La Poste pourra continuer son opération de démolition du maillage des bureaux de poste ■ La majeure partie du fonds de péréquation sensé assurer le financement de la présence postale ira aux partenariats... en clair aux fermetures ! ■ Et le contournement de l'avis des élu-es municipaux sur les projets de réorganisation reste un sport national.

Les bureaux à "priorité sociétale" font leur apparition... pour mieux les faire disparaître !

Le contrat prévoit un fonds de péréquation postale, 177 millions par an, comme le précédent. Son rôle est de financer les "transformations" de bureaux. Pour certaines catégories d'établissement, toute modification d'horaires d'ouverture voire de "partenariats" nécessite l'accord du maire...

Nous pourrions nous réjouir de voir apparaître dans cette liste les bureaux à "priorité sociétale" qui ne sont pas en Quartiers Prioritaires de la Ville. Mais attention, tous les bureaux BPS ne seront pas concernés. Ils doivent correspondre à la définition de la "Commission supérieure du numérique et des postes". Et que dit cette instance ? Les BPS sont des "bureaux de poste dans lesquels au moins 30% des clients présentent des fragilités financières et sociétales".

Cela correspond presque à la définition (un hasard ?) des établissements classés BPS en strate 3... dans l'accord de 2018. Donc pour les bureaux en

strate 1 et 2 (entre 20 et 30 % d'activité "banque sociale"), non QPV, les maires n'auront pas leur mot à dire ! Nous n'avons pas la même définition de "priorité sociétale"...

Dernière filouterie, la liste de ces bureaux est fluctuante et n'est connue que des signataires de ce fameux accord BPS. A l'époque, nous avions dénoncé la mise en place de ces différentes strates comme une sacrée usine à gaz pour enfumer tout le monde ! On y est !

Les priorités sont ailleurs !

Foin de sa mission de service public, l'aménagement du territoire, à laquelle La Poste doit répondre, les priorités sont dictées par ses orientations stratégiques. Elles ne sont pas très originales, depuis des années : transformer le réseau des bureaux de poste en un réseau d'agences bancaires...

Le bilan des contrats précédents est édifiant. Depuis 2008, sur les 2 milliards d'abattements fiscaux (fonds de péréquation), 900 millions d'euros ont été versés pour accompagner les "transformations". Durant le dernier contrat, 2017-2019, les "dépenses dédiées à l'accompagnement et au soutien des clientèles vulnérables", s'élèvent à 17,2 millions d'euros, représentant 5,3 % des 324, 5 millions dédiés au financement des partenariats ! Tout un symbole !

SUD PTT revendique :

- priorité au service public, à la satisfaction des besoins des usager-es et à nos emplois ;

- un point de contact doit rester un bureau de poste de plein exercice pour que les usager-e-s accèdent à l'ensemble des services publics postaux !

MFS : le mépris !

Les Maisons France Services débarquent aussi dans le contrat. Annoncées en grande pompe l'été dernier par le 1er ministre. En réalité un contre-feu pour répondre à la revendication d'un retour des services publics de proximité qui a été portée lors de la mobilisation des "gilets jaunes" !

A terme, les maisons France Services devraient remplacer les MSAP... mais rien n'est moins sûr ! La "montée en gamme" en MFS doit être terminée fin 2021... La Poste a 500 MSAP et elle annonce une quarantaine de validations pour 2020, au niveau national ! Question immédiate, quel avenir pour les autres ?

On a bien compris que La Poste ne veut pas cracher au bassin. Par exemple, sur les deux emplois obligatoires dans ces maisons, elle va demander une dérogation... pour ne pas le faire ! Et MFS, elles ne sont pas belles !

La Poste tient en haute estime les élu-es...

La direction a ressorti en 2019 un guide intitulé "Ethique et corruption". Dans cette brochure, les élu-es municipaux, sous couvert d'humour, passent pour des corrupteurs en puissance, dans un dessin : "Le maire : si vous maintenez le bureau de poste du village, j'embaucherai votre fils avocat... pour me défendre dans cette future affaire de corruption". Un humour plutôt douteux au regard du contexte de dénigrement généralisé des "élites". Tous les élu-es ne sont pas des Balkany ! D'ailleurs, La Poste ferait mieux de balayer devant sa porte. Ces mêmes élus, dans plusieurs communes, portent plainte contre elle pour défaut de service public !

